

Accompagner les enfants après une lésion cérébrale acquise Partenariats en Ile-de-France

20^e anniversaire du CSI

12 octobre 2018, Les Hôpitaux de Saint-Maurice (94)



Tarif : 10 € (déjeuner compris), à régler sur place par chèque ou en espèces

Bulletin d'inscription

à retourner par mél à patricia.leduc@crftc.org



ORGANISME / ETABLISSEMENT

NOM établissement :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Responsable d'inscription

Mme M. NOM : Prénom :

Adresse mél : Téléphone :

STAGIAIRE(S)

1 Mme M. NOM : Prénom :

Profession :

Adresse mél : Téléphone :

2 Mme M. NOM : Prénom :

Profession :

Adresse mél : Téléphone :

3 Mme M. NOM : Prénom :

Profession :

Adresse mél : Téléphone :

SIGNATURE

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve de nos conditions générales de prestations de formation figurant ci-après.

DATE :

SIGNATURE :

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT :

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION

Inscription

L'inscription peut être effectuée par mél, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le bulletin d'inscription dûment rempli et signé.

A réception, une confirmation d'inscription est transmise par mél.

A l'inscription ou au plus tard 8 jours avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit le programme comprenant les modalités pratiques (lieu, horaires) et d'éventuels documents pédagogiques (questionnaires, articles...).

Attestation de présence

Chaque stagiaire a l'obligation de signer la feuille d'émargement en début de chaque demi-journée de formation.

Une attestation de présence individuelle lui est remise en main propre en fin de formation.

Annulation ou report du fait du CRFTC

Le CRFTC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation lorsque les conditions de réalisation ne sont pas réunies, notamment si le nombre d'inscrits est jugé insuffisant. Il informe par mél les personnes inscrites au plus tard 8 jours avant le début de la formation.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (mél, fax ou courrier postal).

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par leur responsabilité civile personnelle ou celle de leur établissement.

Litige

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Le CRFTC est enregistré sous le n° 11 75 40 409 75 de déclaration d'activité en tant que prestataire de formation, auprès du préfet de région d'Ile-de-France conformément aux dispositions de l'article R.6315-6 du code du travail.